

OBJET :
DEMANDE DE
FONDS DE
CONCOURS
AUPRES DE LA
COMMUNAUTE DE
COMMUNES
CASTELNAUDARY
LAURAGAIS
AUDOIS

LE NOMBRE DE CONSEILLERS
MUNICIPAUX EN SERVICE EST
DE 33

RENDU EXECUTOIRE

CONVOCAION CONSEIL
EN DATE DU : 22.09.2020

AFFICHAGE EN DATE
DU : 22.09.2020

PUBLICATION DE LA
PRESENTE EN DATE
DU : **06 OCT. 2020**

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Conseil Municipal du 28 septembre 2020,
Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELNAUDARY
légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence
de Monsieur Patrick MAUGARD, Maire,

Présents : GREFFIER Philippe, GIRAL Hélène, DEMANGEOT François, GUILHEM
Evelyne, GRIMAUD Bernard, CATHALA-LEGUEVAQUES Nicole, GUIRAUD
Philippe, RATABOUIL Jacqueline, VERONIN-MASSET Jean-François, BATIGNE
Brigitte, ZAMAÏ Giovanni, BARBAUD Pierre, BOURREL Marie-Claude, BOUILLEUX
Denis, ESCAFRE Elisabeth, SURRE Régine, SIBRA Daniel, CHABERT Sabine,
RATABOUIL Michel, BARTHES Chantal, DE LA CASA Javier, ASENSIO-VERGNES
Nicolas, PERLES Bruno, SANTINI Delphine, GRANIER Présillia, GAIANI Audrey,
PINEL Jean-Louis, THOMAS Guy, CAFFIER Karole, ROSSICH Thierry, CABANIE
Didier,

Formant la majorité des Membres en exercices.

Procurations :
Mme SOULIER Agnès donne procuration à Mme GIRAL Hélène,

Absents : Néant

Secrétaire : Mme GAIANI Audrey

Vu le Code des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 5214-16 V,
qui donne la possibilité aux Communautés de Communes de verser un fonds de
concours pour le financement de la réalisation ou du fonctionnement d'un
équipement, aux communes membres, après accord de leur assemblée
délibérante,

Monsieur le Maire indique que la Communauté de Communes Castelnaudary
Lauragais Audois (3CLA), dans le cadre du transfert des compétences eau et
assainissement, perçoit des redevances pour des antennes téléphoniques
situées sur les châteaux d'eau de Castelnaudary pour le montant prévisionnel
2020 de 20 050.49 €.

Par courrier en date du 20 août 2020, la 3CLA a fait savoir qu'elle tenait ce
montant à disposition de la commune en vue du versement d'un fonds de
concours.

Monsieur le Maire sollicite donc un fonds de concours de 20 050.49 € auprès de
la 3CLA pour l'aménagement d'une maison de santé pluridisciplinaire située
dans l'un des bâtiments de l'ancien lycée Andréossy (montant estimé de
l'opération : 383 333.33 € HT).

Monsieur le Maire précise qu'en 2019, 24 118 € du fonds de concours avaient
d'ores et déjà été attribués à cette opération par la 3CLA.

Vu la Commission des Finances en date du 24 septembre 2020,

**LE CONSEIL MUNICIPAL
APRES AVOIR DELIBERE**

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter un fonds de concours de 20 050.49 € auprès de la 3CLA (soit 44 168.49 € cumulé depuis 2019) destiné à l'aménagement d'une maison de santé pluridisciplinaire estimée à 383 333.33 € HT.

PRECISE que le fonds de concours sera encaissé au compte 13151 – GFP de rattachement.

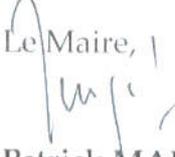
AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à la présente décision.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.
Pour extrait conforme au registre.
La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

CASTELNAUDARY, le 28 septembre 2020.



Le Maire,

Patrick MAUGARD

Ampliation faite le
06 OCT, 2020
Certifiée exécutoire par réception
en Préfecture le
05 OCT, 2020
Par publication le
06 OCT, 2020
Par délégation,
Le Directeur Général des Services



Nicolas NAYRAL

